

11. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Présentation :

La Communauté de communes de Nive-Adour est un des trois EPCI¹ couverts par le programme collectif de développement (PCD) Nive-Adour-Ursuya piloté par un syndicat mixte. Dans le cadre de ce dispositif régional, une commission habitat a été mise en place et a soulevé la problématique du logement sur ce territoire et fait réaliser une étude Habitat en 2005-2006 avec un volet d'étude pré-opérationnelle d'OPAH.

Les objectifs principaux sont :

- * d'inciter les propriétaires privés et les investisseurs à produire des logements à loyer maîtrisé,
- * d'aider les propriétaires occupants aux revenus modestes à financer des travaux de mise aux normes et d'adaptation.

Actions :

La mise en place d'incitations financières aura pour cadre le territoire de Nive-Adour-Ursuya. Elle passe par la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Les collectivités mettront en place un dispositif financier (abondement des subventions de l'ANAH) sur des actions estimées prioritaires au regard des conclusions de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH menée par le syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya dans le cadre du PCD. Ce dispositif couvrira l'ensemble du territoire du PCD et pourra inclure des types d'intervention spécifiques par territoire dont Nive-Adour.

Partenariat :

Communauté de communes Nive-Adour, Syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya, Conseil général, ANAH, Conseil régional

Maîtrise d'ouvrage :

Pilotage du suivi-animation : Syndicat mixte Nive-Adour-Ursuya

Engagement de la Communauté de communes :

Financement du suivi-animation de l'OPAH : environ 7 500 €/an (coût total annuel estimé : 35 000 € HT) + primes et subventions complémentaires à définir.

Echéancier :

2007-2009 + éventuelles prorogations

¹ EPCI : établissement public de coopération intercommunale